

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mercredi 8 décembre 2021

Effectif du conseil communautaire : 110 membres

Membres en exercice : 110

Quorum : 37

Membres présents : 82

Pouvoirs : 8

Membres votants : 90

Date de la convocation : 02/12/2021

L'an deux mille vingt et un et le mercredi huit décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur AUGER Michel, Monsieur BAISSÉ Christian, Madame BEAUMONT Caroline, Madame BECHET Sabrina, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BOULAYE Guillaume, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame BOZEC Sandrine, Madame HEULARD Marine, Madame CAMUS Danielle, Madame CANU Françoise, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur COUTEL Philippe, Madame DAEL Camille, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Madame GUYOMARD Valérie, Monsieur DESHAYES Edmond, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DUTEIL Myriam, Madame FERAUD Sara, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GIFFARD Franck, Madame GOETHEYN Martine, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur JEHANNE Eric, Madame MARGUERITE Ana, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECLERCQ Lucette, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur LEMERCIER Gérard, Monsieur LHOMME Patrick, Madame MABIRE Dominique, Madame MACHADO Céline, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Madame MUSSET Josette, Madame NADAUD Nadia, Madame PANNIER Brigitte, Monsieur PEREIRA Mickaël, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Madame PREYRE Françoise, Monsieur PRIVE Bruno, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SEYS Nicolas, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur THOUIN Michel, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur DIEULLE François, Monsieur VIEREN Jacques, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WATEAU Philippe.

Etaient absents/excusés : Monsieur AGASSE Francis, Madame BARTHOW Anne, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DESLANDE Christian, Madame DODELANDE Claudine, Madame DRAPPIER Michèle, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Monsieur GEORGES Claude, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Madame GUEDON Sonia, Madame HEUDE Claudine, Monsieur LECAVELIER DESETANGS Rémy, Monsieur LUCAS Yannick, Monsieur PETIT Donatien, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur WIENER Guillaume.

Pouvoirs : Madame BACHELOT Marie-Line pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame GOULLEY Martine pouvoir à Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur LERAT Sébastien pouvoir à Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Madame LEROUVILLOIS Janine pouvoir à Monsieur CHOLEZ Manuel, Madame

RODRIGUE Colette pouvoir à Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur ROEHM Sébastien pouvoir à Madame VAGNER Marie-Lyne, Madame TURMEL Françoise pouvoir à Monsieur LEMERCIER Gérard, Madame VARAISE Josiane pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric.

Délibération n° 229/2021 : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de partenariat pour le déploiement du programme de service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) – années 2022 et 2023

La loi de transition énergétique pour une croissance verte a institué la mise en place d'un service public de la performance énergétique dans l'habitat (SPEEH). Il s'agit d'accompagner les propriétaires de logement tout au long de leur projet avec des conseils personnalisés. On parle alors de plateforme de la rénovation énergétique (PTRE).

Afin de stimuler la mise en œuvre de plateforme PTRE sur l'ensemble du territoire national, l'Etat a initié un programme de Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique (SARE) via l'ADEME.

La Région en qualité de pilote du déploiement d'un service public SPEEH a été désignée comme porteur associé du programme SARE. Dans cet objectif, elle a lancé en 2020 un appel à manifestation d'intérêt afin de retenir une structure par département pour porter les espaces conseils FAIRE (Faciliter, Accompagner, Inciter à la Rénovation Energétique) régionaux. Sur le département de l'Eure, c'est l'opérateur SOLIHA NORMANDIE SEINE qui a été désigné.

Plusieurs niveaux d'accompagnement ont été retenus à l'échelle de la Région Normandie afin d'assurer un service de base et une homogénéité d'actions sur le territoire régional.

Le service de base a pour objectif d'assurer les actes métiers du SARE d'information générale (A1), de conseil personnalisé (A2) et d'accompagnement des particuliers qui comprend la réalisation d'une évaluation énergétique, une visite à domicile et l'établissement d'un plan de financement pour les aides mobilisables (A4) ainsi que d'animer les dynamiques en direction du grand public (C1). La convention prévoit également l'animation de 5 permanences d'informations mensuelles spécifiquement dédiées au territoire de l'Intercom.

Le socle de financement de ce service public est basé sur :

- Les certificats d'économie d'énergie apportés par l'ADEME à hauteur de 50%
- La subvention forfaitaire de la région à hauteur de 25%
- La subvention forfaitaire de l'Intercom à hauteur de 25%

Au vu du succès rencontré par le dispositif en 2021, la Région a décidé de prolonger la mission de SOLIHA NORMANDIE SEINE par voie d'avenant pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 dans les mêmes conditions que l'année 2021.

Pour assurer ce service de base, le montant annuel demandé à l'Intercom sera identique à 2021 et basé sur un forfait de 0,30 centimes d'euros par habitant (pour information le montant de la subvention 2021 a été fixé à 16 610,10€).

Afin de prolonger le dispositif du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, il est donc nécessaire de signer un avenant à la convention initialement signée entre l'Intercom et l'opérateur SOLIHA NORMANDIE SEINE afin de prolonger les modalités de déploiement du programme SARE sur le territoire communautaire.

Ce dispositif a vocation à compléter le dispositif d'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) mis en place depuis le 1^{er} juillet 2021 sur le territoire de l'Intercom. En effet, ces 2 dispositifs vont permettre d'accompagner gratuitement les particuliers dans leurs démarches via un opérateur unique SOLIHA NORMANDIE SEINE qui se chargera de les orienter vers les dispositifs appropriés au regard de leur projet et de leurs conditions de ressources.

Il est donc proposé au conseil communautaire de signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat joint en annexe de la présente délibération avec l'opérateur SOLIHA NORMANDIE SEINE pour l'animation des espaces conseils FAIRE (renommés espaces conseil France Renov' au 1^{er} janvier 2022) pour les années 2022 et 2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5219-1 et L.2224-34 ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment son article 188 ;

Vu les statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

Vu la convention de partenariat signée entre l'Intercom Bernay Terres de Normandie et SOLIHA NORMANDIE SEINE ;

Considérant l'engagement de l'Intercom Bernay Terres de Normandie dans la démarche TEPOS afin de développer le recours aux énergies renouvelables et l'accompagnement à la diminution des consommations énergétiques ;

Sur proposition du bureau du 2 décembre ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **APPROUVE** l'avenant n°1 à la Convention de partenariat pour le déploiement du programme de service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) tel qu'annexé à la présente délibération ;
- ✓ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la Convention de partenariat et tout autre document relatif à ce dossier ;
- ✓ **FIXE** la contribution de l'Intercom Bernay Terres de Normandie sous forme d'une subvention basée sur un forfait annuel de 16 610,10€ ;
- ✓ **INDIQUE** que la durée de l'avenant n°1 est fixée à 2 ans soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
82	8	90	0	90	0	90

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Nicolas GRAVELLE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20211208-229_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2021

Affichage : 21/12/2021

